

Les prairies au printemps 2020

Une pousse d'herbe dans la norme en Bretagne

Contexte national

Au 20 juin 2020, la production cumulée des prairies en France, apparaît dans la norme, avec un écart à la pousse de référence de - 1,5 % pour l'ensemble des prairies et de - 3 % pour les prairies permanentes. Pour ces dernières, la part cumulée sur la période représente 64 % de la pousse annuelle de référence, contre 65 % habituellement. Cette stabilité nationale apparente révèle des situations régionales contrastées. Ainsi, les régions Hauts-de-France et Grand Est, fortement touchées par le manque de précipitations durant le printemps, présentent un déficit relativement marqué. À l'inverse, les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, et surtout Paca, bien arrosées durant la première quinzaine de juin, ont une production cumulée excédentaire. Entre les deux, les régions Centre-Val de Loire, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse, présentent une production très proche de la référence.

La pousse d'été qui suit (du 20 juin au 20 septembre) se dégrade fortement : elle ne représente que 15 % de la pousse d'été de référence. En cumul sur l'année jusqu'en septembre, toutes les régions administratives sont déficitaires, excepté la Bretagne (dans la norme) et Paca (en excédent).

En 2020, la **superficie** totale des prairies (*voir définitions*) atteindrait 670 000 hectares en Bretagne, soit environ un quart du territoire régional. Les prairies temporaires représentent plus des deux tiers des prairies, les prairies permanentes un peu moins d'un tiers, et les prairies artificielles 0,4 % de l'ensemble. Au niveau national, ce sont les prairies permanentes qui dominent, en recouvrant les trois quarts des surfaces de prairies.

Après des rendements faiblement excédentaires au printemps 2019, le **rendement** moyen de l'ensemble des prairies bretonnes est à nouveau dans la norme au printemps 2020, selon les résultats de l'enquête Prairies,

estimés à partir du système Isop (*voir méthodologie et légende de la carte*). Avec 4,29 tonnes de matière sèche à l'hectare (MS/ha), ce rendement moyen perd 11 % sur celui du printemps 2019, mais dépasse de 11 % la moyenne des cinq dernières années. Comparé à la référence, il est dans la norme en Bretagne, avec un écart de + 2,6 %. Les quatre départements bretons apparaissent également dans la norme, avec un écart à la référence départementale allant de - 2 % (Ille-et-Vilaine) à + 6 % (Morbihan). Le niveau de rendement est le plus élevé dans les Côtes-d'Armor (4,83 t/ha), comme habituellement, et le plus faible dans le Finistère (4,04 t/ha).

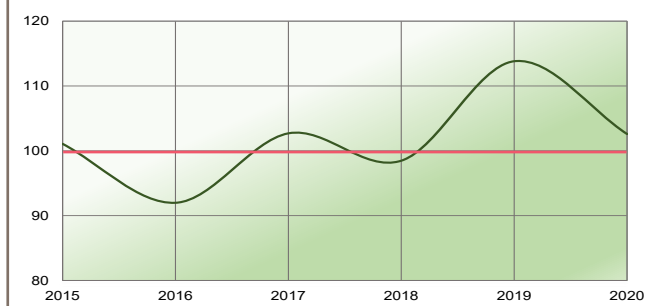
Productions et indice de rendement des prairies au printemps 2020 (données provisoires)

| Printemps 2020 | Côtes-d'Armor | | Finistère | | Ille-et-Vilaine | | Morbihan | | Bretagne | |
|---|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| | Production (milliers de t) | Indice de rendement* | Production (milliers de t) | Indice de rendement* | Production (milliers de t) | Indice de rendement* | Production (milliers de t) | Indice de rendement* | Production (milliers de t) | Indice de rendement* |
| Total prairies y compris artificielles | 790,7 | 104,9 | 643,3 | 102,3 | 762,6 | 97,8 | 669,9 | 106,0 | 2 866,5 | 102,6 |
| <i>dont prairies permanentes</i> | <i>177,0</i> | <i>103,6</i> | <i>127,7</i> | <i>101,1</i> | <i>158,1</i> | <i>93,9</i> | <i>147,6</i> | <i>104,8</i> | <i>610,4</i> | <i>100,6</i> |
| <i>dont prairies temporaires</i> | <i>613,6</i> | <i>105,3</i> | <i>515,5</i> | <i>102,7</i> | <i>590,1</i> | <i>99,0</i> | <i>522,2</i> | <i>106,3</i> | <i>2 241,4</i> | <i>103,2</i> |

*Indice de rendement : rendement 2020 rapporté au rendement de référence de l'enquête Prairies*100

Source : Agreste, enquêtes Prairies 2020

Évolution de l'indice de rendement des prairies au printemps en Bretagne



La base 100 correspond au rendement de référence de l'enquête Prairies au printemps.
Lecture : au printemps 2020, le rendement des prairies en Bretagne est supérieur de 2,6 points au rendement de référence de l'enquête prairies au printemps.
Source : Agreste, enquête Prairies

En 2020, la pousse d'herbe démarre doucement en Bretagne. À la sortie de l'hiver, après cinq mois consécutifs de précipitations excédentaires, les sols sont gorgés d'eau. Durant la première quinzaine de mars, humide et douce, la pousse commence faiblement, dans un contexte peu propice au pâturage. Avec le temps beaucoup plus sec et ensoleillé de la seconde quinzaine, la pousse devient plus conforme aux normales et le pâturage peut démarrer.

Les bonnes conditions météorologiques du mois d'avril profitent à l'herbe : très ensoleillé, avec des températures particulièrement élevées, et un léger déficit de pluies. Selon l'indicateur de rendement des prairies permanentes Isop, la part de la pousse annuelle au 20 avril 2020 atteint alors 35,5 %, contre 26 % sur la période de référence 1989-2018. La météo est idéale pour le pâturage et la fauche.

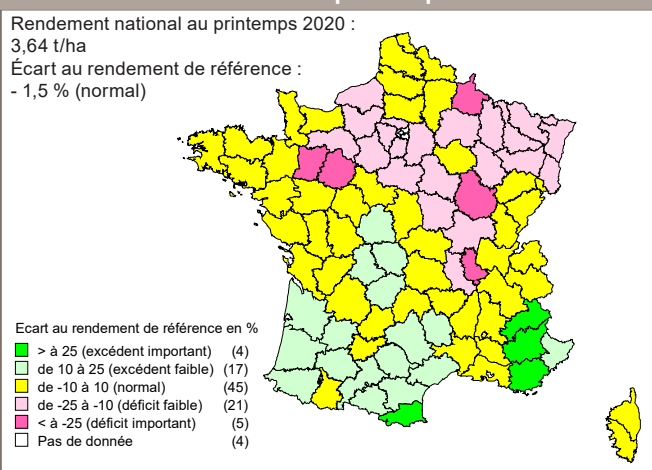
Le mois suivant correspond au mois de mai le plus chaud depuis 1990 et la Bretagne s'avère être la région la plus ensoleillée de France. La pluviométrie se révèle partout déficitaire. Cependant, les niveaux des nappes d'eau souterraine sont plutôt conformes aux normales saisonnières. Les conditions de pâturage sont alors très favorables et la qualité de l'herbe reste bonne. Par ailleurs, la météo est idéale pour faucher et récolter l'herbe, et permet d'étaler les fauches afin de décaler les repousses. La pousse cumulée des prairies permanentes au 20 mai continue d'excéder la pousse de référence, avec un écart à la norme de + 23 %. Au niveau national, les trois quarts des régions administratives présentent aussi un excédent, mais il est le plus élevé en Bretagne.

À l'inverse de mai, juin est ensuite marqué par des précipitations très abondantes sur l'ensemble de la région. Fin juin, les niveaux des nappes d'eau souterraine sont globalement supérieurs ou conformes aux normales saisonnières. L'ensoleillement est déficitaire durant ce mois, avec des températures proches des valeurs de saison. Après un épisode sec précoce fin mai, les prairies reverdissent début juin grâce au retour des pluies. Modeste en première quinzaine, la pousse de l'herbe repart à la

hausse la deuxième quinzaine, particulièrement dans les zones sèches. En zone humide, à l'inverse, l'herbe peine à repartir en raison des températures fraîches des dernières semaines. La faible production des prairies en juin annule l'excédent accumulé les mois précédents. Selon les résultats fournis par le système Isop, la part de la pousse des prairies permanentes réalisée au 20 juin 2020 en Bretagne, atteint 71 % de la pousse annuelle de référence, soit la même part que celle calculée sur la période de référence 1989-2018. Les résultats, par région fourragère, et par type de prairies (permanentes ou temporaires), donnent des rendements un peu supérieurs à la référence, excepté en Ille-et-Vilaine et, localement, dans le Finistère.

Selon les premières estimations, la **production** des prairies au printemps 2020 en Bretagne reculerait de 11 % par rapport à celle du printemps 2019, mais dépasserait de 12 % la moyenne quinquennale. ■

Écarts aux rendements fourragers départementaux de référence au printemps 2020



Source : Agreste, enquête Prairies 2020

Pour en savoir plus

Sur le site de la Draaf Bretagne :

Rubrique Grandes cultures, fourrages, prairies
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Grandes-cultures-fourrages>

Sur le site Agreste :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>
Agreste Conjoncture Infos Rapides- Octobre 2020
- N°156 - Prairies - Le déficit hydrique pénalise la production d'herbe en 2020

Définitions

La production des prairies comprend les prairies permanentes, les prairies temporaires et les prairies artificielles. Les **prairies permanentes ou Surfaces Toujours en Herbe (STH)** sont naturelles ou semées depuis plus de six ans. La production en STH productive est d'au moins 1 500 Unités Fourragères à l'hectare (UF/ha), permettant de couvrir les besoins d'une Unité Gros Bétail (UGB) pendant six mois. La production en STH non productive est inférieure à 1 500 UF/ha. Les **prairies temporaires** sont semées depuis moins de six ans de graminées fourragères, éventuellement mélangées à des légumineuses. Elles sont exploitables en fauche et/ou en pâture. Les **prairies artificielles** sont semées de légumineuses fourragères pures ou en mélange, pour une durée d'implantation de moins de cinq ans en moyenne. Elles sont généralement destinées à être fauchées.

Méthodologie

Le système Isop - Informations et Suivi Objectif des Prairies - fournit des estimations de rendement des prairies temporaires et permanentes productives à l'échelle de la région fourragère à partir d'un modèle de simulation. Il est opérationnel sur la France métropolitaine, hors petite couronne parisienne. Le système Isop calcule les quantités de matière sèche cumulée par hectare au pas de temps journalier sur 228 régions fourragères, dont 10 en Bretagne. Les résultats de simulation sont extraits au 20 de chaque mois par région fourragère, entre mars et octobre, sous forme d'un rapport à la normale correspondant à la moyenne calculée sur la période 1989-2018. Depuis 2007, Isop intègre les données météorologiques permettant de prendre en compte des événements climatiques plus localisés.

Isop est le fruit d'une étroite collaboration entre Météo-France, l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) et le SSP (Service de la Statistique et de la Prospective) du ministère chargé de l'Agriculture.

Les résultats de l'enquête Prairies présentés ici sont des estimations du Srise Bretagne utilisant principalement les données Isop.



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne
Service régional de l'information statistique et économique
15, avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9

Tel : 02 99 28 22 30
Mail : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Directeur : Michel Stoumboff
Directrice de la publication : Claire Chevin
Rédactrice en chef et composition : Sylvie Lesaint
Rédacteur : Linda Deschamps
Cartographie : Joël Glémée
Dépôt légal : à parution
ISSN : en cours - © Agreste 2020